

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **32 (1896)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXII^{me} ANNÉE

N° 11



GENÈVE

1^{er} Juin 1896

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Sommaire. — L'Instruction populaire à l'Exposition nationale. — Cours militaires de gymnastique. — Correspondance — Chronique scolaire. — Partie pratique. Exercices scolaires : Langue française. — Mathématiques élémentaires.

L'Instruction populaire à l'Exposition nationale

II

« Sans parler du point de vue purement philanthropique, la question vivement débattue de savoir si l'organisation des artisans en corps de métiers devait être maintenue sous une forme quelconque ou s'il y avait lieu d'aspirer à la liberté d'industrie pleine et entière, imposa la nécessité pratique de s'occuper de l'instruction des artisans et de faire connaître dans des sphères plus étendues les résultats obtenus à cet égard dans le pays même et à l'étranger. C'est aussi ce qui eut lieu par d'excellents écrits publiés notamment à *St-Gall* et à *Bâle*; dans la première de ces villes, par le mémoire intitulé : « *Der jetzige Zustand des Handwerkerstandes der Stadt und Gemeinde St-Gallen* » 1824, et à Bâle, par les deux brochures de Chr. Bernouilli : « *Über den nachteiligen Einfluss der Zunftverfassung auf die Industrie* » 1822, et de R. Hanhart : « *Veredlung des Handwerkerstandes durch bessere Vorbildung, Ausbildung und Fortbildung* » 1824.

L'enseignement industriel a eu aussi sa bonne part à l'essor que prit l'instruction publique dans la *quatrième période décennale* de notre siècle. Et ce fut, d'un côté, le sentiment renaissant du devoir de l'Etat de compléter l'organisation scolaire qui conduisit à la création de divisions techniques adaptées au degré de l'école moyenne (avec admission restreinte d'auditeurs pris dans les rangs des jeunes gens déjà introduits

dans la vie pratique), et de l'autre, la conviction qu'une meilleure instruction pouvait seule opposer un préservatif efficace aux dangers menaçant l'industrie suisse de la part des Etats limitrophes, qui se retranchaient derrière leur système protectionniste; c'était notamment la constitution du Zollverein allemand en 1834 qui imposait à la Suisse le devoir d'une défense énergique dans ce sens. C'est ainsi qu'en 1835, à Zurich et à Aarau, l'instruction industrielle supérieure fut englobée dans le domaine des écoles cantonales: Winterthur fonda, en 1833, son école industrielle (Gewerbeschule); le canton de Soleure, en 1839, son institut technique (technische Lehranstalt); St-Gall inaugura, en 1842, son école industrielle (Industrieschule) projetée depuis longtemps.

Après une certaine interruption, on vit aussi se multiplier les écoles destinées à l'enseignement professionnel spécial; dans le Tessin, les premières écoles de dessin furent instituées: en 1834 à Lugano, en 1840 à Bellinzona, en 1841 à Mendrisio et à Locarno, en 1846 à Tesse-rete, en 1850 à Curio, Baden ouvrit des cours réguliers de dessin en 1832 et Schaffhouse dans la cinquième décade; des écoles d'artisans prirent naissance en 1841 à Coire, en 1844 à Oberwyl (Argovie), en 1845 à Carouge, en 1846 à Frauenfeld, en 1848 à Bischofszell, en 1850 à Lenzbourg; une école de tissage fut instituée en 1846 à St-Gall. A cette époque, la crise générale amena la constitution temporaire de la première société industrielle suisse (Gewerbeverein). La Diète parvint en 1842 à déléguer une commission chargée « de rechercher les moyens de venir en aide au commerce et à l'industrie suisses contre les obstacles qui leur étaient opposés de toutes parts ». Le rapport présenté en 1844 par la majorité de la commission indiqua, comme moyen efficace de perfectionner l'industrie indigène, en première ligne, « la création d'écoles spéciales, en partie comme préparation à toute carrière industrielle, en partie pour l'enseignement approfondi d'une branche industrielle quelconque ou pour le développement de certaines aptitudes spéciales, telles que l'art du dessin, puis la création de collections de modèles et de bibliothèques ». Particuliers, sociétés industrielles cantonales, syndicats industriels, sociétés d'utilité publique travaillèrent à l'envi à contribuer au relèvement de la classe des artisans, en faisant, dans des rapports et autres publications, l'exposé des mauvaises conditions existantes et en proposant des améliorations. Un aperçu détaillé et une appréciation des « Résultats des écoles supérieures et populaires d'industrie et de travaux manuels existant actuellement en Suisse »¹, rapport présenté par le directeur-adjoint Delabar à l'assemblée de la Société suisse d'utilité publique à St-Gall en 1846 (publié au protocole des débats de cette société, 1846 II, p. 29-285), nous initie aux détails de l'organisation de ces établissements dans la plupart des cantons.

La constitution fédérale de 1848 contenait, à l'article 22, la disposition suivante: « La Confédération a le droit d'établir une Université suisse et une Ecole polytechnique. » Déjà le 25 novembre 1848, le Conseil national invitait le Conseil fédéral à présenter un rapport et des propositions

1. « Leistungen der jetzt in der Schweiz bestehenden höhern und niedern Industrie- und Arbeitsschulen ».

sur l'exécution de cet article. Après des hésitations et bien des vicissitudes, la création simultanée de ces deux établissements, déjà décrétée, par le Conseil national, échoua. Enfin, les deux Chambres s'étant mises d'accord, cette entente aboutit à la « Loi fédérale concernant la création d'une Ecole polytechnique fédérale », du 7 février 1854. La ville de Zurich fut désignée comme siège de l'école; l'inauguration solennelle eut lieu le 15 octobre 1855. Les divisions techniques des écoles moyennes cantonales qui existaient alors entrèrent dès lors en contact organique avec la nouvelle Ecole polytechnique fédérale; en même temps, la libre fréquentation des premières par des auditeurs bénévoles, qui depuis longtemps tendait à diminuer, tomba de plus en plus en désuétude et l'organisation des écoles de création nouvelle (école cantonale de Thurgovie à Frauenfeld 1853, division technique supérieure de l'école cantonale à Berne 1856, école cantonale à Porrentruy 1858, école industrielle à Zoug 1861) dut naturellement s'adapter aux conditions d'admission de l'Ecole polytechnique.

L'initiative et l'organisation dans le domaine des écoles spécialement professionnelles de degré inférieur et supérieur continuèrent, en revanche, à faire partie de la tâche des cantons et des particuliers. Les conditions favorables qui créèrent pour les métiers et l'industrie une époque d'existence assurée et d'essor vigoureux, se firent sentir aussi dans le développement des aspirations en faveur de l'instruction industrielle. Les écoles du dimanche, d'artisans, de dessin et de perfectionnement se développèrent peu à peu dans les cantons industriels et jusque dans les contrées écartées et commencèrent, plus tard, à jouir de modestes subsides de l'Etat. Le dilettantisme qui se manifesta trop souvent dans l'organisation de ces établissements et qui conduisit à une série de créations éphémères, fut combattu autant que possible dans les débats de la Société des instituteurs suisses en 1865 et 1867, de la Société suisse d'utilité publique en 1872 et 1880, ainsi que par des ordonnances cantonales (Berne 1866, Zurich 1867, Appenzell-Rh.-Ext. 1877). L'introduction d'écoles obligatoires de perfectionnement (Soleure 1873, Thurgovie 1875, Schaffhouse, 1881, Bâle-Campagne 1882), de même que l'institution de cours de répétition comme préparation aux examens des recrues, eut pour conséquence, d'une part, d'apporter quelque restriction à la propagation d'écoles professionnelles facultatives de perfectionnement, et de l'autre, de contribuer à amener une séparation salutaire des écoles d'adultes et des écoles professionnelles de perfectionnement proprement dites, séparation qui mit ces dernières à même de poursuivre leur but spécial d'une manière plus sûre que par le passé.

Une influence immédiate sur le développement de l'instruction industrielle fut exercée par les *expositions industrielles*, qui devenaient de plus en plus nombreuses, tant par les expositions cantonales (Zurich 1846, 1854, 1868; Berne 1830, 1836, 1848, 1857; Lucerne 1852, 1855, 1856, 1879 (celle-ci pour Lucerne et les cantons de la Suisse primitive; Soleure 1847, 1855, 1864; Bâle 1830, 1877, 1878; Schaffhouse 1850, 1880; Appenzell, Rh.-Ext. 1871, 1880; St-Gall 1852; Argovie 1890, 1880; Thurgovie 1850, 1856, 1866) que par les expositions spéciales d'horlogerie en 1879 et 1881 à la Chaux-de-Fonds et les trois premières

expositions nationales d'industrie (1843 à St-Gall, 1848 et 1857 à Berne). Des expositions spéciales des écoles d'artisans et des écoles de perfectionnement eurent lieu en 1876 et en 1882 à Berne, en 1872 et en 1876 à Zurich¹. Toutefois, les efforts faits par la (seconde) société industrielle suisse, qui exista de 1852 à 1864, et tendant à la création d'un musée industriel national, eurent aussi peu de succès que l'idée soulevée peu de temps auparavant par J.-J. Vogt à Berne d'organiser des ateliers d'apprentis en vue du relèvement de la classe des artisans.

Mais l'action la plus décisive fut celle produite par la rivalité des nations aux *expositions universelles* (1851 Londres, 1855 Paris, 1862 Londres, 1867 Paris, 1873 Vienne, 1876 Philadelphie, 1878 Paris) et par l'*exposition nationale de Zurich* en 1883. Nous devons notamment à ces expositions :

a) L'émulation dans le développement de nos écoles des arts industriels et de nos écoles spéciales et notamment leur multiplication dans quantité de localités (1867 école de dessin pour l'industrie textile du directoire commercial à St-Gall; 1870 école d'art à Berne; école des arts industriels : 1869 Genève (ville), 1870 Chaux-de-Fonds, 1876 Genève (canton), 1877 Lucerne, 1878 Zurich, 1881, Berne; écoles d'horlogerie : 1865 Chaux-de-Fonds, 1866 St-Imier, 1868 Locle, 1871 Neuchâtel, 1872 Bienne, 1879 Fleurier, 1884 Porrentruy et Soleure; écoles de travaux du sexe féminin : 1879 Bâle, 1880 Zurich; écoles de tissage : 1881 Zurich et Wattwil; 1883 académie professionnelle à Genève; écoles de sculpture sur bois : 1884 Brienz et Meiringen);

b) La fondation de dépôts de modèles et de musées industriels : 1871 Berne, 1874 Zurich et Winterthour, 1878 St-Gall, 1881 Bâle, 1884 Lausanne; l'institution d'un établissement central pour le degré moyen de l'instruction technique (1873 Technicum de Winterthour);

c) Les relevés de statistique scolaire, qui embrassent aussi l'enseignement professionnel (1871 Kinkelin, 1881 Gröb);

d) Le renouvellement des efforts tendant à la fondation d'une société industrielle suisse (Gewerbeverein), qui actuellement s'occupe avec beaucoup de zèle et d'activité, tant dans ses sections que dans son ensemble, des questions ayant trait à l'instruction professionnelle.

C'est ainsi que, dès le commencement de la huitième période décennale, de nombreuses institutions pourvoyaient à tous les degrés de l'instruction industrielle et avaient pour la plupart déjà fait preuve de viabilité. Toutefois, on ne pouvait se dissimuler que l'exiguïté des conditions cantonales s'opposait à un ample développement de ces établissements, qui du reste étaient condamnés à végéter par la modicité des ressources financières disponibles pour ce but, et que les points de vue uniformes, embrassant tout l'ensemble de l'instruction industrielle et visant à un progrès systématique, faisaient défaut. C'est alors qu'intervint la Confédération et, circonstance remarquable, presque au même moment où la tentative de préparer la législation qui devait lui conférer la surveillance de l'instruction primaire échoua à la votation populaire du 20 novembre 1882. »

1. Voir l'article « Ausstellungen » dans A. Furrer : Volkswirtschaftliches Lexikon der Schweiz, tome 1 (Berne 1885), p. 58 et suiv.

Cours militaires de Gymnastique.

C'est à Lausanne qu'a eu lieu ce printemps, du 7 au 22 avril dernier, le cours militaire de gymnastique pour les instituteurs-recrues des cantons romands. Dire que ces jeunes maîtres, dont la plupart sont dans la carrière de l'enseignement depuis une année, soient arrivés à la caserne de la Ponthaise avec un grand enthousiasme, serait une contre-vérité. Tous ou presque tous avaient le sentiment qu'ils étaient victimes d'une injustice et, sans leur donner raison, on peut cependant se demander en vertu de quel droit et de quelle disposition législative les autorités fédérales appellent ces jeunes gens à des cours, connus dans les sphères pédagogiques sous le nom de cours de punition.

On se rappelle qu'il y a quelques années M. Gobat, de Berne, estimant avec la grande majorité des instituteurs qu'il fallait faire cesser cet arbitraire, a proposé au Conseil national de biffer le crédit alloué par la caisse fédérale pour cet objet ; mais, comme il était encore admis à cette époque dans les conseils de la nation qu'il ne fallait jamais toucher en quoi que ce fût à l'arche sainte du budget militaire, on n'a pas été étonné d'apprendre que cette proposition n'avait fait que quelques voix.

Le Département fédéral, fort de cet appui tacite des Chambres, a sans doute estimé que les instituteurs doivent connaître la gymnastique pour pouvoir l'enseigner et que, cet enseignement étant donné en application d'une ordonnance fédérale, il appartient à la Confédération de veiller à la préparation des maîtres, dont bon nombre suivent ou ne suivent pas dans certaines écoles normales un enseignement gymnastique trouvé tout à fait insuffisant. Quoi qu'il en soit, les instituteurs qui font du service militaire ont certainement appris avec plaisir que le Département fédéral propose d'appeler *tous les maîtres* à un cours de gymnastique combiné avec manœuvres militaires, l'année qui suivra celle pendant laquelle ils auront fait leur école de recrues, et que ce temps de service leur sera compté comme cours de répétition ordinaire.

Mais on ne peut s'empêcher de faire la remarque que tous les maîtres exemptés du service militaire restent en dehors des prescriptions fédérales, puisqu'ils ne subissent pas d'examen, ainsi que leurs collègues, à la fin des écoles de recrues. Il y a là incontestablement encore une lacune, malgré cette mesure excellente. Aussi n'est-il pas étonnant que, de temps à autre, certains instituteurs résistent aux injonctions du Département fédéral, témoin ce maître bernois qui prépare son brevet secondaire complet, donc aussi pour l'enseignement de la gymnastique et qui, ayant déclaré ne pas vouloir prendre part au cours de Coire pour les instituteurs allemands, s'est vu infliger tout dernièrement une peine de 48 heures d'arrêts.

Pour en revenir au cours de Lausanne, nous nous demandons quelle peine ont eu à subir tous les instituteurs genevois, convoqués probablement aussi bien que leurs collègues romands et dont aucun n'a paru pendant toute la durée du cours.

Suivi par 31 participants, ce cours a duré 16 jours, avec le programme suivant : le matin, 4 heures de gymnastique et 1 heure d'exercices militaires. On peut se représenter la somme d'énergie dépensée pendant ces huit heures de travail. Il faut cependant reconnaître que les exercices étaient si méthodiquement variés et si harmonieusement combinés qu'après les premiers jours on ne ressentait presque plus de fatigue, tant il est vrai que l'habitude est une seconde nature. Les exercices libres alternaient avec les exercices d'ordre, puis venaient les exercices aux différents engins et quelques jeux, enfin, l'heure d'enseignement mutuel pouvait bien être considéré comme un demi-repos. Et, pour faire diversion à ces mouvements pacifiques, on bouclait son ceinturon, on « s'armait de sa carabine », et « alors on se sentait souverain », c'est-à-dire en pleine possession de toutes ses forces et prêt à résister à tous les assauts de la fatigue et de... l'ennemi.

Ces jeunes gens n'ont eu qu'à se louer des bons procédés de leurs instructeurs, M. le capitaine Gelzer et MM. les premiers-lieutenants Duruz et Michel, dont la parfaite urbanité et la patience à toute épreuve contrastaient singulièrement avec les allures prussiennes de certains officiers subalternes, qui considèrent le service militaire comme un sport et traitent leurs subordonnés avec moins de ménagements qu'un cavalier sa monture ou qu'un véloceman sa bicyclette. Ces Gigerls en uniforme, Bitterlins au petit pied, qui se réjouissaient à l'avance de l'arrivée en caserne de ces régents qu'ils voulaient « tenir », ont montré ce dont est capable la morgue du caporal d'outre-Rhin alliée au mépris des inférieurs. On le leur fit bien voir.

Si le Département fédéral tient à rendre cette institution moins impopulaire au sein du corps enseignant, il prendra une seconde mesure, qui aura certainement l'approbation de tous les instituteurs et de leurs instructeurs militaires et qui évitera bien des incidents regrettables : il fera donner ces cours dans les casernes à une époque où celles-ci ne seront pas encombrées par les écoles de recrues et de manière que les instituteurs soient le moins possible en contact avec les officiers de troupe.

M.

CORRESPONDANCE

Delémont, le 18 mai 1896

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du 15 mai vous prétendez :

1° Que l'assemblée des délégués de la *Société des instituteurs bernois* a décidé le 18 avril d'adresser une requête au Conseil exécutif pour le prier de retirer le blâme infligé à un instituteur ;

2° Que le porte-parole des délégués jurassiens n'a pas protesté contre l'envoi de cette requête.

Mais, le 18 avril, la requête en question avait déjà été soumise à la signature de l'instituteur en cause et envoyée au Conseil exécutif. Le Comité

demandait l'approbation des démarches qu'il avait déjà faites; il réclamait en outre les pleins pouvoirs pour porter l'affaire devant le Grand Conseil.

C'est à ce moment que je suis intervenu dans la discussion pour essayer de remettre à une future assemblée de délégués les pouvoirs demandés par le Comité, et cela en mon nom personnel. Je n'avais aucune qualité pour parler au nom des délégués jurassiens dont vous me faites le porte-parole, et il était trop tard de protester contre l'expédition d'une requête qui était déjà envoyée.

Je ne relèverai pas d'autres erreurs de votre article pour ne pas envenimer encore davantage une discussion dans laquelle des intérêts étrangers à l'école et au corps enseignant semblent devoir prendre le pas.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

H. GOBAT, insp^r scolaire.

Du Jura Bernois

Auguste Huguelet

Auguste Huguelet, instituteur de la classe primaire supérieure de Saint-Imier, est décédé le 16 mai dernier après une année de maladie.

Ce homme de mérite était né le 15 mars 1843, à Vauffelin, petit village des environs de Bienne. Après avoir suivi l'école de la localité, Auguste Huguelet voulut devenir instituteur. Vers 1860, l'école normale de Porrentruy n'était ouverte qu'aux élèves catholiques. Le gouvernement accordait 200 francs d'indemnité aux jeunes gens protestants qui se préparaient à passer l'examen du brevet. Ils étaient tenus de faire un stage soit à Tramelan chez M. Huguelet, soit à Saules chez M. Vorpe, soit à Renan chez M. Benjamin Droz. Il paraît même qu'ils étaient autorisés à étudier à Lausanne, mais il n'est pas étonnant que ces pauvres stagiaires n'aient pu trouver les ressources suffisantes pour passer quelques mois à l'école normale de Lausanne: les deux cents francs du gouvernement n'auraient pas suffi à payer les frais du voyage aller et retour.

Auguste Huguelet choisit Renan. Il travailla consciencieusement sous la direction du vénérable M. Droz et, le 5 novembre 1861, il passa avec succès l'examen du brevet.

Il trouva immédiatement à se placer à La Cibourg qu'il quitta bientôt pour aller à Soncèboz où il dirigea la classe supérieure jusqu'en 1869. Huguelet fonda une famille, mais il perdit sa femme et ses enfants. Accablé par le chagrin, il partit pour Malleray. Il y resta 4 ans consacrés à une lutte continuelle avec le pasteur de Bévilard qui voulait encore maintenir la suprématie de l'Eglise sur l'Ecole. De guerre lasse, Huguelet jeta le manche après la cognée et entra comme comptable dans la fabrique d'horlogerie de Moutier-Grandval.

Le 1^{er} novembre 1875, il était appelé à la direction de la classe supérieure primaire de Saint-Imier. C'est dans cette localité qu'il est mort, mais il avait exprimé le vœu de reposer dans le cimetière de son village natal.

Le 18 mai, par une journée de printemps radieuse qui prêtait plutôt à la joie qu'à la tristesse, un nombreux cortège de parents, d'amis et de connaissances gravissait le coteau qui conduit à la petite église de Vauffelin.

Sur la tombe, M. Gylam, inspecteur des écoles, traça en termes émus la carrière si bien remplie d'Auguste Huguelet. Il parla de ses luttes, des déboires dont il fut abreuvé, des misères qu'on lui suscita, mais aussi du caractère énergique, de la force de volonté qu'il montra dans l'épreuve.

Les instituteurs exécutèrent l'hymne de L. Durand, *Sur la tombe d'un ami*, pour honorer encore une fois celui qui pendant dix ans avait présidé avec tact et impartialité le Synode du cercle de Courtelary.

Auguste Huguelet était un homme de grande valeur morale. Travailleur énergique et consciencieux, il haïssait en éducation le faux étalage, le spectacle tapageur qui sacrifie tout à l'éclat et ne s'inquiète guère du fonds moral qui fera le bonheur de l'individu.

Un des premiers il fut convaincu de la valeur éducative des travaux manuels. Il prit part au cours normal de Fribourg en 1888 et à celui de Chaux-de-Fonds en 1891. Il introduisit les travaux manuels dans sa classe et donna par-là l'exemple à ses collègues du Vallon. Il s'occupa aussi de l'enfance pauvre en introduisant avec ses collègues les soupes scolaires à Saint-Imier.

Lors de la réorganisation des écoles de Saint-Imier, il enseigna quelque temps à l'école secondaire; pendant plusieurs années il fut secrétaire de la commission des écoles primaires.

Des questions personnelles créèrent un moment une position difficile à l'instituteur dont nous racontons la vie, mais, contrairement aux propositions présentées, il fut réélu pour une nouvelle période par le Conseil général.

Auguste Huguelet a payé de sa personne dans la question du renvoi immérité des instituteurs. C'est sous ses auspices qu'avait été élaboré le règlement de l'*Association mutuelle* du corps enseignant du district de Courtelary.

Huguelet était un homme droit et loyal; la moindre injustice l'exaspérait et il ne pouvait retenir son indignation. C'est dans un monde meilleur qu'il aura trouvé le règne de la justice pour laquelle il a sacrifié sa vie et le repos après lequel il soupirait sur son lit de douleur.

H. GOBAT.

Correspondance particulière de «l'Éducateur»

Anvers, mai 1896.

Plus de politique ! Activité humanitaire. — Manifestation des opinions.

Les idées marchent et l'action suit immédiatement. Heureux phénomène. Depuis quelques années, les économistes et les politiciens de toutes nuances se tuent à vouloir résoudre les questions sociales.

L'enseignement et l'éducation furent mis en discussion et devraient

en profiter.... Navrant spectacle! l'enseignement devint le jouet des partis politiques, l'instituteur la victime des rancunes de part et d'autre.

Comprenant l'immense influence de l'école sur les générations futures, chaque parti veut asservir l'instituteur à ses intérêts et à ses fins, en faire un engrenage politique.

De la lassitude à la réaction, il n'y a qu'un pas. Dans les grands centres le personnel enseignant commençait à lutter pour sa propre indépendance.

A Anvers se fonda un cercle — *le Diesterweg* — qui poursuivait ce but; en même temps il défendait la neutralité absolue de l'école.

Une vigoureuse campagne amena l'administration communale à améliorer sensiblement les traitements, qui sont fixés comme suit :

Instituteurs : 1,500-2,900 fr.; institutrices : 1,200-2,400 fr.; écoles Frœbel : 1,000 à 2,000 fr.

Le maximum s'obtient après 25 ans de service.

Le cercle « *Diesterweg* » prit l'initiative de la *soupe scolaire*. Pendant les six mois de la saison d'hiver, les enfants indigents sont accompagnés aux jardins d'enfants, où on leur sert un repas frugal, mais substantiel. La ville en supporte les frais.

D'autre part, la « Caisse de secours » du cercle paie l'écolage et la nourriture de 500 enfants des dits jardins d'enfants. — Le repas revient à 5 centimes.

L'année dernière, les instituteurs ont fondé eux-mêmes des *colonies scolaires*, une dans la région montagneuse, une dans les bruyères de la Campine et une au bord de la mer. Deux cents enfants débiles — garçons et filles — y ont séjourné une quinzaine de jours sous la surveillance des membres du cercle.

La ville accorde annuellement un subside de 4,000 fr. L'Etat belge, propriétaire des chemins de fer, n'accorde même pas la gratuité de transport sur les lignes ferrées.

Le « *Choral mixte* » du Diesterweg, comptant environ 200 exécutants, a organisé chaque année un grand concert au profit des colonies scolaires, où l'on remarquait les autorités de la ville et les têtes marquantes du mouvement musical.

C'est en se tenant hors de la politique militante, en concentrant ses forces pour des œuvres si humanitaires et artistiques, que le personnel enseignant d'Anvers s'est conquis une durable estime dans le cœur de la population.

* * *

Si je m'étends, peut-être un peu longuement, sur cette direction utilitaire des forces du personnel qui n'offre qu'un intérêt local, c'est pour faire ressortir le contraste avec les agissements de l'autorité gouvernementale.

Aujourd'hui, l'instituteur est mis hors la loi commune. Sorti de l'école, rentré dans la vie publique, il ne peut se mêler à la politique, sous peine de destitution. Une circulaire récente du ministre de l'enseignement, défendait expressément de participer, soit à la tête des élèves, soit individuellement à des manifestations en faveur du 1^{er} mai.

Pénible à constater, même des administrations libérales, qui devraient se montrer tolérantes au premier chef, celle de Bruxelles par exemple, défendent à leurs instituteurs de se mêler à la politique... socialiste.

Ce qui devrait être un *conseil* paternel devient une défense menaçante. Un tel système conduit à former des « frondeurs ». J.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — **XI^m Cours normal suisse de travaux manuels, à Genève.** — Le cours principal aura lieu du *mercredi 15 juillet au samedi 8 août*, et non du 13 juillet au 12 août comme l'indique par erreur la circulaire.

BERNE. — **Société cantonale des instituteurs bernois.** — Les portraits de Tell, de Pestalozzi, de Winkelried et du monument de St-Jacques commandés à Zurich ne sont pas encore arrivés. — La circulaire relative aux prières d'ensevelissement a été adressée aux conseils de paroisse et aux ecclésiastiques protestants. — Le règlement pour la protection des sociétaires en cas de non-réélection injustifiée, adopté par l'assemblée des délégués du 18 avril dernier, a été remis aux sections pour que celles-ci se prononcent sur son adoption ou sur son rejet. En évitation de frais, nous n'adressons aux sections que quelques exemplaires et les prions de procéder immédiatement à la votation.

Le Comité central a été constitué comme suit pour les deux années prochaines :

Président : Armin Lauenberger, Länggasse.

Vice-Président : J. Grünig, Kirchenfeld.

Caissier : Ph. Engeloch, Lorraine.

Secrétaire : H. Mürset, Länggasse.

Assesseurs : Fr. Leuenberger, Glauser, Sulgenbach ; M^m Baumgartner, rue du Grenier et Stauffer, rue de la Poste.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES SCOLAIRES

I. — Langue française

Au moment où vont commencer les examens, on lira probablement avec plaisir les sujets ci-dessous proposés à nos élèves depuis un certain nombre d'années.

1895, juin. 6^m année : Ecrivez à un parent les impressions que vous laissez l'année d'école que vous terminez.

5^m année. Les plaisirs de l'été.

4^m année. De tous les animaux que vous connaissez, quel est celui qui nous rend le plus de services. Dites quelques-uns de ces services.

3^m année. Les cerises.

1895, février. 6^m année. Lettre à un frère (à une sœur) qui se trouve en pension à l'étranger, pour lui donner des nouvelles de la famille et de tout ce qui l'intéresse.

5^m année. La neige, ses inconvénients, ses avantages ; plaisirs qu'elle procure aux enfants.

4^m année. Les petits oiseaux pendant l'hiver : raisons pour lesquelles nous devons les secourir.

3^{me} année. Dites tout ce que vous savez de l'animal domestique que vous préférez.

1894, juin 6^{me} année Le printemps.

5^{me} année. Racontez votre dernière promenade à la campagne et dites ce que vous avez particulièrement admiré.

4^{me} année. Les oiseaux au printemps.

3^{me} année. Les hirondelles.

1894, février. 6^{me} année. (Pour les garçons) : Mes projets d'avenir. Que dois-je faire pour les réaliser ?

(Pour les jeunes filles) : L'ordre dans la maison. Nécessité pour la jeune fille de s'occuper de bonne heure de la tenue du ménage.

5^{me} année. Motifs pour lesquels je vais à l'école.

4^{me} année. (Classes de la ville et de la banlieue). Description du quartier que j'habite (Classes de la campagne). Description du village que j'habite.

3^{me} année Dites ce que vous faites à l'école et quelles sont les leçons que vous aimez le mieux.

6^{me} année. Racontez l'histoire d'un jeune garçon (d'une jeune fille), qui par son amour de l'étude et du travail, par sa persévérance et sa bonne conduite, est arrivé à une belle position.

5^{me} année. Vos occupations favorites pendant les soirées d'hiver.

4^{me} année. Que dois-je faire à la maison et à l'école pour mériter l'approbation de mes parents et de mes maîtres et l'affection de mes camarades ?

3^{me} année. L'appartement, description des différentes pièces qui le composent, meubles et ustensiles qui garnissent chaque pièce.

1892. 6^{me} année. Lettre à vos parents dans laquelle vous leur ferez le récit d'une belle action accomplie par l'un de vos camarades.

5^{me} année. Ecrivez une lettre dans laquelle vous ferez part à un camarade de la manière dont vous vous proposez d'employer vos vacances.

3^{me} et 4^{me} années. Quel est le fruit que vous aimez le mieux ? Dites-nous comment il est fait, à quelle époque on le cueille et quel est son usage.

1892. 6^{me} année. Rédigez une lettre dans laquelle vous montrerez à un ami comment il peut être utile à ses parents en dehors des heures de la classe, tout en remplissant tous les devoirs que l'école lui impose.

5^{me} année. Dites ce que vous savez sur le chien et racontez une anecdote ayant trait à une de ses qualités.

4^{me} année. Quels sont les oiseaux que vous aimez le mieux et pourquoi les préférez-vous ?

3^{me} année. Racontez-nous ce que vous savez sur les moineaux.

1891. 6^{me} année. Les rigueurs de l'hiver.

5^{me} année. Utilité et inconvénients de la pluie.

4^{me} année. Un jeudi pluvieux.

3^{me} année. Les hirondelles.

1888-1889. 6^{me} année. Une bonne nouvelle. L'eau. (Au choix de l'élève.)

5^{me} année. Lettre à un ami (amic) lui annonçant la maladie d'un camarade. Indiquer la maladie et insister sur l'inquiétude des parents.

4^{me} année. Un verger en automne.

3^{me} année. Un noyer.

1887-1888. 6^{me} et 5^{me} années. Histoire d'un nid. — Construction du nid. — Les œufs. — Les petits. — Description de l'oiseau qui a construit le nid. Si cet oiseau est utile ou nuisible.

4^{me} année. La cerise et la pomme. — Leurs rapports et leurs différences.

3^{me} année. La cerise et la pomme, que savez-vous de ces deux fruits ?

1884. 6^{me} année. Le jour des concours annuels.

1883. 6^{me} année La neige.

1882 6^{me} année. (Garçons.) Un bon camarade (Peindre dans un récit les qualités qui le distinguent. (Filles.) Une bonne camarade. (Peindre dans un récit les qualités qui la distinguent.)

1881. 6^{me} année. Ecrivez une lettre à une personne que vous tutoyez pour lui annoncer que votre frère vient d'être placé dans une pension de la Suisse allemande — Préparatifs. — Départ, sentiments éprouvés à ce moment par la famille. — Récit fait par votre frère de son voyage et des premiers jours qu'il a passés à la pension.

1879. 6^{me} année. Une après-midi de congé de la fin du mois de mai.

Degré supérieur

CHARLOTTE A MARGUERITE (Composition).

Lancy, le 1^{er} juin 1896.

Ma bien chère Margoton,

Je suis étourdie, éblouie, ravie, émerveillée ! Figure-toi que nous, c'est-à-dire, notre classe entière, y compris monsieur notre régent, qu'il eût été cruel de laisser seul devant les pupitres vides, tous, nous avons visité l'exposition.

Non, ma chère, tu ne peux te figurer tout ce qu'il y a dans ce seul mot « Exposition de Genève ». Veux-tu t'en faire une idée, un semblant d'idée ? Ecoute, écoute moi bien, et débrouille à mesure, tâche de comprendre, car je serai certainement tout, excepté compréhensible ; je serai embrouillée, diffuse, où il faudrait être brève, vague où il faudrait être claire comme l'eau de roche, générale comme un pronom indéfini, où les détails seraient nécessaires ; figure-toi entendre un derviche tourneur sortant d'une de ses intelligentes cérémonies. Je suis un peu dans cet état.

Ah ! tu croyais, ma belle, que la Suisse, la petite Suisse, était tout bonnement le pays du lait caillé et des fromages blancs ! Viens donc, viens voir, et tu m'en donneras des nouvelles.

Tiens, j'entre tête baissée dans mon sujet, tant j'ai d'impatience à te faire mordre à ma pomme. Départ de l'école, babil assourdissant le long de la route, suppositions énoncées à perte de vue.

Enfin nous sommes arrivés, — tu remarques n'est-ce pas que j'écris « arrivés » au masculin : il y avait des garçons, notre classe possède autant de garçons que de filles ; honneur et joie ! Tu connais la galanterie des grammairiens : « C'est le masculin qui l'emporte ». Ouf ! voilà qui est fort ! que le... masculin l'emporte et n'en parlons plus. — Nous sommes donc arrivés devant l'entrée principale, au Rond-Point de Plainpalais.

Ce qui a immédiatement frappé nos yeux, ce sont de vilains rideaux, d'un rouge sang, tendus devant l'entrée. Il paraît que les regards que jetaient les passants depuis le dehors avait déjà beaucoup défraîchi les peintures du Hall central et que le Comité a dû prendre, à regret, cette mesure de précaution.

Enfin nous passons le Rubicon. Après avoir été soigneusement numérotés, examinés par des bicornes, sous lesquels on a pendu des habits verts galonnés, nous sommes dans l'intérieur. Merveilleux ! merveilleux ! te dis-je. Un spectacle « colossale » dirait un Anglais : des sculptures, des peintures partout, partout ; de l'eau coulant en cascades bondissantes dans des lacs en miniature ; un parc de fées, un palais des Mille et une Nuits. Puis des gazons d'une fraîcheur ! comme faits à la main. Chaque pas nous fait faire une nouvelle découverte.

Nous approchons : sur les panneaux du palais, des peintures admirables, des sujets symboliques : des ouvriers qui battent le fer à grands coups de marteau ; les étincelles jaillissent, nous avons presque le sentiment du danger d'être brûlés ; des paysans qui labourent une terre que nous entendons craquer sous l'effort du soc ;

des bœufs qui soufflent épuisés : « J'ai deux grands bœufs dans mon étable. » Tu sais, la chanson de Pierre Dupont. Plus loin de vieux Suisses, armés de halberdes et de morgensterns. avec des bras... comme ça et des barbes violettes. Viens t'y frotter, ma belle ! Crois-tu que les anciens chevaliers devaient avoir une migraine quand ces massues avaient touché leur casque ? Brrr... parlons d'autre chose.

Nous entrons dans le palais des Beaux-Arts. Mais tu n'espères pas, gourmande, que je vais te décrire notre promenade pas à pas. Que ton imagination travaille, allons, à l'ouvrage ! Des tableaux de maîtres, de l'horlogerie, de la bijouterie, des œuvres d'art ancien, ailleurs, dans un autre pavillon, des machines énormes dont les volants immenses tournent, tournent, silencieusement, dont les bielles, les pistons, les cent pièces agissent avec une précision, une gaieté, mais une gaieté qui vous fait peur. Il semble qu'on voit quelque chose d'inévitable qui s'avance et va vous engloutir ; c'est comme le temps qui marche, marche et vous entraîne ; c'est la puissance irrésistible, c'est l'infini dans la force, c'est la force infinie. Après cet imposant moteur, un moteur plus imposant encore.

Moins terrible, plus gracieux, moins garçon, mieux nous : les soieries de Zurich et de Bâle, les broderies de St-Gall, les étoffes de coton, de laine, de paille ; les... les... les... quoi ? les tout ce que tu voudras ou pourras rêver, tu n'y arriveras pas. Quels chatouillements, quelles richesses pour les yeux, quelles fortunes dans ces vitrines ! Viens voir, te dis-je ; viens donc voir !

Ah ! laisse-moi passer ma main sur mon front, au risque de déranger les jolis *frisons*, que j'ai échafaudés ce matin avec un soin infini ; laisse-moi me recueillir, car j'arrive au moment psychologique. Je vais te parler du « Village suisse ».

Donc, « en ces temps-là », après avoir couru les grandes halles, — dont nous reparlerons ensemble une autre fois, — après avoir fait subir à nos jambes une rude épreuve, le moment vint où notre régent nous dit : Mes enfants, venez par ici, nous allons au Village suisse. »

Le Village suisse ! mais c'était la terre promise ! Le Village suisse, c'était tout pour nous : le repos après la fatigue, le régal des yeux et... de l'estomac : « Fi ! t'écries-tu, que la gourmandise est une vilaine chose ! » Pardon, ma bonne, nous l'avions bien gagné. Il ne faut pas du reste que notre maître se figure que nous irons comme cela avec lui sans être quelque peu sustentés ! Oh ! non, *alors* ! La nourriture de l'esprit est une belle et bonne chose, mais le corps réclame ses droits. J'ai dit !

Tu me faisais rire quand tu me disais que tu connaissais la Suisse, parce que tu as un oncle à St-Julien. D'abord St-Julien n'est pas en Suisse, bien qu'en Genevois ; et la procuration que tu as pu donner à ton oncle ne te procurera aucune science, sois-en bien sûre. Tu me fais songer à M. Daudet, tu sais, celui qui vivait dans un vieux moulin avec une vieille chouette.

On entre dans le Village suisse par une petite porte fortifiée, entre deux rangées de maisons construites d'après des modèles choisis parmi les plus pittoresques des vieilles villes de la Suisse. Et tout à coup, nous voilà plongés dans un milieu absolument étonnant ! Des chalets authentiques — amenés à grands frais de presque tous les cantons, — habités, oui, habités, ma chère, par des industriels, par des Tessinois, qui, ici, filent la soie, là, font de délicieux petits sabots de bois ; par des Zurichois qui fabriquent de la charcuterie sur place : des Leberwurst, des Balleron, des Lyonwurst, des Frankfurter, Blutwurst, etc., etc., qu'on achète et qu'on dévore sur place, au bout des doigts ; par des Fribourgeois, des Bernois, des Schwytzois qui ont des troupeaux entiers de vaches magnifiques ; par des fabricants d'horlogerie et de pièces à musique de Ste-Croix, dans le canton de Vaud ; par des chaudronniers, par quoi encore ? j'en oublie certainement, je vais faire des jaloux ; viens donc pour ne pas chagriner ces braves gens.

Une église, prise sur un vieux modèle de la Suisse allemande, un vrai bijou de pittoresque, une place publique sur laquelle nous chanterons plus tard, quand

nous nous serons restaurés. C'est le moment, nous n'en pouvons plus.

Moment sérieux, moment solennel !

Du reste, notre maître n'en peut plus douter, tous les yeux sont tournés vers les enseignes des « pintes ». Devant la pinte vaudoise, au-dessus de la porte, nous voyons : « Entrons ! » en lettres vertes. C'est certainement un homme aimable que celui qui a eu l'idée d'une telle enseigne. Nous, les filles, nous nous poussons du coude, et nous disons tout bas : Entrons, entrons ! Les garçons, tu sais comme ils sont, pas de retenue, disent tous bruyamment : Oh ! Monsieur, voyez : Entrons, entrons ! C'en est inconvenant. Et le maître rit dans sa grosse moustache grise et répond : « Oui, oui, c'est une bonne pensée, les Vaudois en ont toujours de très bonnes ! »

Et maintenant nous voilà organisés ; tout a été prévu et calculé : les filles dans le chalet Kohler. Quelle réception ! quel chocolat ! quels petits pains délicieux ! Quelle abondance de biens ! Les garçons dans quelque pinte.

Le maître avait prévenu M. Rothgeb, — tu te figures, toi qui es atteinte d'une *étymologopathie* chronique, que cet honnête commerçant vend du vin rouge : Roth, rouge, *geb*, abréviation de *geben*, donner ; erreur, ma grosse, ta science est en défaut ; M. Rothgeb est un boulanger, de Carouge, — tu sais, Genève est près de Carouge, — qui dissimule dans un chalet moyen âge un four tout ce qu'il y a de plus moderne, éclairé à l'électricité, et qui fournit un pain ! Oh ! quel pain ! qui craque sous la dent, et qui vous a un goût ! Tu viendras le goûter ; n'est-ce pas ? Tu te feras plaisir.

Pendant que nous dégustions avec délices notre chocolat sur une jolie terrasse, admirant le bois de pins, les rochers et la cascade, car il y a une cascade, immense, bruyante, torrentueuse, — comment, je ne te l'avais pas encore dit, et tu ne te plaignais pas ! je te trouve bien indifférente, — quelques garçons sont venus rôder autour de nous, ayant à la main leur pain et un cervelas ; ils croyaient nous faire envie ; mais nous leur montrions nos tasses toujours pleines, grâce à l'hospitalité de M. Mollard, le tenancier du chalet Kohler : « C'est bien meilleur, disaient les uns et les autres. » Puis, comme la convoitise ne perd pas ses droits : « Laisse-moi goûter, fais voir, disent quelques-uns ». Quelques marchés se conclurent ; les garçons nous laissèrent mordre dans leur wurst, nous leur laissâmes prendre une gorgée de chocolat ; mais, comme toujours, les garçons abusèrent et nous fûmes victimes de notre bon cœur.

Il faut dire que les saucisses étaient excellentes. Elles sont fabriquées sous la haute surveillance d'une dame Zingg, dans le village même. Tu verras cette fabrication, c'est à vous faire envie d'être Zuricoise.

Voilà, ma chère, un aperçu des amours, délices et org... anisations dont nous jouissons ; n'as-tu pas envie de partager notre plaisir ?

Oui, n'est-ce pas, donc à bientôt, ma chère amie, en attendant, je t'embrasse comme je t'aime, soit de tout mon cœur.

C. T.

II. — Mathématiques élémentaires

Ecoles complémentaires

Examens d'arithmétique et de comptabilité

ANNÉE PRÉPARATOIRE

1. On a fait venir 125 sacs de café pesant chacun 75 kg., 4 sacs sont complètement avariés (sans valeur) et l'on perd en outre 3 kg. sur chacun des autres. Combien reste-t-il de kg. à vendre en tout ? — *Rép.* : 8712 kg.

2. Un marchand a acheté au printemps 6227 litres de vin à fr. 0,29 le litre, il le

revend en automne à fr. 0,42, mais en le mesurant à cette dernière époque, il trouve 112 litres de moins. Quel est son bénéfice? — *Rép.* : fr. 762,47.

3. Un ouvrier dépense 1520 francs par année et il économise 250 francs. Combien gagne-t-il par jour de travail, s'il travaille en moyenne 295 jours par année. — *Rép.* : fr. 7,70.

4. Un épicier a vendu 8,5 kg. de sucre à fr. 0,60 le kg.; 7 kg. de café à fr. 2,50 le kg.; 3 kg. de chocolat à 4 fr. le kg. Faites la facture? — *Rép.* : fr. 34,60.

5. Un épicier a acheté un sac de café de 75 kg. pour 135 francs. Il a revendu ce café à fr. 2,50 le kg., mais il a eu un déchet de 2 kg. Quel est le bénéfice. — *Rép.* : fr. 47,50.

6. Une femme achète 15 mètres d'étoffe à 3 fr. le mètre et 16 mètres de double à fr. 0,50 le mètre. Quelle dépense a-t-elle faite sachant que le marchand lui a fait un rabais de fr. 2,50 parce qu'elle a payé comptant? — *Rép.* : fr. 50,50.

7. Un ouvrier gagne 110 fr. par mois. Son logement lui coûte 120 fr. par an, sa nourriture fr. 2,25 par jour et ses autres dépenses s'élèvent à 160 fr. dans l'année. Combien peut-il placer à la caisse d'épargne au bout de l'année? — *Rép.* : fr. 208,75.

8. Un marchand achète 100 pains de sucre pesant chacun 7 kg. à raison de fr. 0,50 le kg. Il vend 75 pains à fr. 0,70 le kg. et le reste à fr. 0,75. Combien a-t-il gagné? — *Rép.* : fr. 148,75.

9. M. A., négociant, a vendu le 30 mai à M. B., les marchandises suivantes : 15 kg. de sucre à fr. 0,65 le kg.; 9 kg. de café à fr. 2,70 le kg.; 2 caisses de savon de 40 kg. chacune à fr. 0,75 le kg. Etablissez la facture à ce jour et acquittez-la? — *Rép.* : fr. 94,05.

PREMIÈRE ANNÉE

1. Un épicier reçoit 12 sacs de café pesant brut 125 kg. chacun (tare kg. 1,25 par sac). Il le paie à raison de 1,80 le kg. On demande combien il doit revendre le kg. pour gagner 20 %? — *Rép.* : fr. 2,16.

2. Quel est l'intérêt de 7,500 fr. au 4 1/2 % pendant 3 ans et 9 mois? — *Rép.* : fr. 1265,625.

3. On achète 225 hectolitres de vin à 28 fr. l'hectolitre; on paie un droit d'entrée de 2 fr. par hectolitre et 11,60 pour le transport. A combien revient le litre de vin rendu à domicile? — *Rép.* : fr. 0,30

4. Je fais venir de Nîmes une pièce de vin rouge de 230 litres, pesant 260 kg., au prix de 48 fr. l'hectolitre. Je dois payer en outre: 1° le transport par le chemin de fer jusqu'à la gare de Genève, soit fr. 9,90; 2° les droits d'entrée en Suisse à raison de fr. 3,50 les 100 kg.; 3° le transport de la gare à mon domicile, 3 francs; 4° le fût m'a été compté 14 fr., mais je peux le revendre 5 fr. A combien me revient le litre? — *Rép.* : fr. 0,615.

5. M. A., négociant, rue Rousseau, a vendu le 15 juin, à M. B., rue du Cendrier, les marchandises suivantes payables comptant avec 2 % d'escompte : 15 kg. de sucre à fr. 0,65 le kg.; 9 kg. de café à fr. 2,70 le kg.; 2 caisses de savon de 40 kg. chacune à fr. 0,75 le kg. Etablissez la facture à ce jour et acquittez-la? — *Rép.* : fr. 92,15.

6. M. A. achète à M. B., 2 caisses de sucre de 54 kg. chacune à fr. 48,50 les 100 kg.; 4 sacs de café de 68 kg. le sac à fr. 2,50 le kg.; 3 caisses de vermicelle de 25 kg. chacune à fr. 40,50 les 100 kg. Etablissez la facture escomptée à 2 % et acquittez-la. — *Rép.* : fr. 147,75.

7. Le 26 février, M^{me} A. achète à M. S., marchand épicier à Genève, les articles suivants payables comptant : 25 kg de café à fr. 3,50 le kg.; 12,5 kg. de riz à fr. 0,55 le kg.; 2,5 kg. biscuits anglais à fr. 2,60 le kg. et 0,5 kg raisins de Corinthe à fr. 1,50 le kg. Faites la facture acquittée avec 5 % d'escompte. — *Rép.* : fr. 96,55.

8. M^r S. a acheté chez M. R., marchand épicier, les articles suivants : 25 kg. de café à fr. 2,45; 15 kg. sucre coupé à 0,75; 9,5 kg. savon de Marseille à 0,85 et 5 kg. chocolat Suchard à fr. 2,35. Faites la facture acquittée avec 2 % d'escompte. — *Rép.* : fr. 90,50.

DEUXIÈME ANNÉE

1. Un négociant reçoit le 22 juin en paiement de marchandises un billet de fr. 836,35 échu fin août. Cherchez en la valeur actuelle sachant qu'il sera escompté de 4 1/2 %. (Année commerciale.) — *Rép.* : fr. 829,25.

2. A quel taux est placé un capital de 6,000 fr. qui a rapporté fr. 87,50 au bout de 5 mois. — *Rép.* : 3 1/2 %.

3. Calculer le montant des factures suivantes :

a) 74 sacs café, poids brut 5502 kg., tare 1 %, à 102 fr. les 50 kg. — *Rép.* : fr. 11,111 85.

b) 8 sacs café, brut 780 kg., tare 2 %, à 167 fr. les 100 kg — *Rép.* : fr. 1276,55.

c) 10 balles amandes, net 846 kg, à 70 fr. les 50 kg., escompte 2 %. — *Rép.* : fr. 1160,70.

4. M. Louis, marchand en gros a vendu à M. Charles, épicier, à Genève, les marchandises suivantes :

6 avril 1892 : 6 caisses de sucre de 46 kg. chacune, tare 3 % à fr. 0,45 le kg.

8 » » 5 caisses de savon de 68 kg. chacune, tare 2 1/2 % à 90 fr. les 100 kg.

9 avril 1892 : 25 litres d'huile d'olive à fr. 125 l'hectolitre.

11 » » 4 sacs de café de 54 kg. chacun, à fr. 3,25 le kg

M. Charles donne en paiement le 12 avril à M. Louis, un billet de 650 fr. payable le 12 juillet, escompte 4 %. Etablissez le compte de M. Charles et dites ce qu'il redoit. — *Rép.* : fr. 508,55.

5. M. B., marchand en gros, à Genève, vend à M. C., épicier, les marchandises suivantes :

3 caisses de sucre de 50 kg. chacune, tare 6 %, à fr. 0,60 le kg.

4 sacs de café, de 35 kg. chacun, à fr. 2,50 le kg., tare 2 %.

3 caisses de savon de 42 kg. chacune, tare 6 1/2 % à fr. 0,80 le kg.

M. B. accorde sur la facture un escompte de 3 %. Etablissez la facture et acquitez-la — *Rép.* : fr. 518,30.

6. Quels sont les livres essentiels dans la comptabilité en partie simple; quel est le rôle de chacun d'eux.

7. M. D., marchand de vin, a fait les opérations commerciales suivantes pendant la seconde quinzaine de mars :

Le 16 : il avait en caisse fr. 478,80; le 17, il a vendu comptant 4 pièces de vin rouge à 145 fr. la pièce, escompte 4 %; le 25, il a payé à son tonnelier 56 fr.; le 30, il a reçu l'intérêt semestriel d'une somme de 750 fr. prêtée au 3 1/2 %; le même jour, il a payé la facture L. s'élevant à fr. 180 et il a déboursé fr. 15,80 pour frais de bureau. Etablissez son compte de caisse balancé et rouvert le 1^{er} avril. — *Rép.* : avoir fr. 796,95. A. S.



IMPRESSIONS

TYPOGRAPHIQUES

En tous genres, en noir et en couleurs

IMPRIMERIE CENTRALE et du "GENEVOIS"

17, Boulevard James-Fazy, 17

(Anc. Maison Tiffany) — **GENEVE** — Téléphone N° 70

Travaux de luxe et courants

LETTRES DE FAIRE-PART — CIRCULAIRES

REGISTRES

AFFICHES EN TOUS GENRES

PROSPECTUS — PROGRAMMES

JOURNAUX — LABEURS — BROCHURES

Factures — Têtes de lettres

ENVELOPPES COMMERCIALES

Exécution prompte et soignée

**IMPRIMERIE CENTRALE
ET DU "GENEVOIS"**

IMPRIMEUR

du

Bulletin de l'Institut national genevois;

du journal

Le Genevois, quotidien à 5 centimes;

de

L'Éducateur;

le la

Revue odontologique suisse (partie française);

du journal

L'Union Franco-Suisse;

du

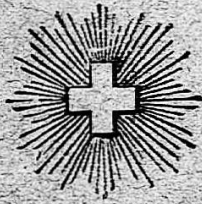
Journal des cafetiers de la Suisse romande;

du

Vade-Mecum de la région du Léman.

XXXII^{me} ANNÉE

N^o 12



GENÈVE

15 Juin 1896

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT LE 1^{er} & LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du Journal

M. Alex. GAVARD, professeur,
10, Grand rue, Genève.

Gérance

M. Louis FAVRE, instituteur,
Clos de Surinam, Genève.

Rédaction de la partie pratique

M. Ch. Thorens, instituteur, Lancy

M. Alfred Schütz, maître au Collège, rue Argand, 3
(pour ce qui concerne les mathématiques et le dessin)

Comité central. — NEUCHÂTEL : MM. *Ed. Clerc*, directeur des écoles, Chaux-de-Fonds ; *L. Latour*, inspecteur scolaire, Corcelles ; *Alf. Grandjean*, professeur, Locle ; *A.-P. Dubois*, professeur, Locle. — VAUD : MM. *L. Roux*, professeur, Lausanne ; *L. Gagnoux*, adjoint au Département, Lausanne ; *E. Trolliet*, contrôleur des écoles, Lausanne ; *L. Beausire*, adjoint au Département, Lausanne. — JURA BERNOIS : MM. *E. Mercerat*, instituteur, Sonvillier ; *G. Schaller*, directeur de l'école normale, Porrentruy. — GENÈVE : *M. Ch. Thorens*, instituteur, Lancy. — SUISSE ALLEMANDE : *M. Fr. Fritschi*, maître secondaire, Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. *W. Rosier*, professeur, président. — *Ch. Thorens*, instituteur vice-président. — *A. Gavard*, professeur, directeur du journal. — *Louis Favre*, instituteur, gérant. — *Ch. Pesson*, secrétaire. — *J. Constantin*, *Alfred Schütz*, instituteurs, suppléants.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement: 5 fr. (Union postale, le port en sus)

**Pour les annonces s'adresser à l'Imprimerie Centrale
GENÈVE**

Pour s'exercer dans la langue française, on cherche pension dans famille d'instituteur en ville ou campagne, du 1^{er} juillet-1^{er} octobre. — Prétentions modestes. Désire relations avec la famille; 2 leçons de conversation chaque jour et occasion d'assister aux leçons à l'école.

Offres avec prix et renseignements sur la famille.
IRGANG, recteur à Firschtiegel (Prusse).

Dans un institut privé de la Suisse orientale on cherche: 1° Un professeur pour **mathématiques**, sciences physiques et naturelles (leçons en français et allemand); 2° Un professeur pour le **français** et diverses parties en français. Copies de certificats et si possible avec photographie sous chiffre D3128 à **Rodolphe MOSSE, Zurich.** (M9065Z)

MAISON VEUVE BOUCHE

5, rue du Commerce, 5

RELIURE — DORURE

Spécialité d'écrêteaux

COMME COMPAGNON

d'un jeune homme de 16 ans qui doit passer quelques mois dans les Alpes, on cherche **un professeur** ou philologue. Bonne occasion pour un séjour tranquille.

Offres sous chiffre M48Ch à **Rodolphe Mosse, Coire.**

ENCRE S

d'excellente qualité

Echantillons gratis. Rabais aux revendeurs

E. SIEGWART, fabrique chimique, à **SCHWEIZERHALLE**, près Bâle.

Pour les annonces sur la couverture

DU JOURNAL

« L'ÉDUCATEUR »

S'adresser à l'Imprimerie Centrale Genevoise, à Genève

RABAIS IMPORTANT POUR PLUSIEURS INSERTIONS